Mesdames, Messieurs les Maires de l'Oise

A l'occasion du second tour des élections municipales, conformément aux recommandations du Conseil scientifique du 18 mai 2020, il appartiendra de mettre à disposition des électeurs et des personnes mobilisées dans l'organisation des bureaux de vote des équipements de protection individuelle et collective.

L’État va vous fournir à cette fin des masques, du gel hydroalcoolique et des visières de protection.

Vous êtes invités à venir retirer votre dotation auprès de votre sous-préfecture d’arrondissement (la préfecture pour celui de Beauvais) à compter de lundi 22 juin, aux heures suivantes, après avoir convenu d'un rendez-vous :

- Préfecture de Beauvais : 8h30-12h00 / 13h30-16h30, 03 44 06 11 55.

- Sous-préfecture de Senlis : 9h00-12h00, 03 44 06 12 60 / 06 16 33 70 74.

- Sous-préfecture de Compiègne : 8h30-11h30, 03 44 06 74 36.

- Sous-préfecture de Clermont : 9h00-12h00, 03 44 06 13 97.

Pour votre information, afin de vous aider dans la répartition de ces équipements entre vos bureaux de vote, nous avons évalué les besoins de la façon suivante :

- 1 masque chirurgical par électeur inscrit sur vos listes, en tenant compte d'une participation de 65 % ;

- 13 visières et 58 masques chirurgicaux par bureau de vote, qui se décomposent ainsi :

 \* 5 visières et 20 masques par bureau de vote pour les membres

du bureau ;

 \* 8 visières et 8 masques pour les scrutateurs ;

 \* 30 masques en surnombre ;

- 2,1 litres de gel en moyenne par bureau de vote.

Respectueusement,

La préfecture de l'Oise

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.

N'imprimons que si nécessaire.